



#### Commune de Matran

Route de l'École 6  
Case postale  
1753 Matran

Pour tout renseignement supplémentaire, adressez-vous à Simon Gabaglio, conseiller communal 079 262 55 74 ou [simon.gabaglio@matran.ch](mailto:simon.gabaglio@matran.ch)

La Commission des Juniors de la commune de Matran recherche de suite ou à convenir :

## Un/e animateur/trice socioculturel/le HES ou ES (env. 30%)

**Pour la gestion d'un service d'animation jeunesse pour des jeunes de 12-16 ans.**

Descriptif de la fonction :

- Co-construire un projet d'animation permettant de répondre aux besoins des jeunes de la 8H à la 11H, en collaboration avec la commission des Juniors ;
- Développer, encadrer et gérer un accueil libre avec une petite équipe 2 soirs par mois et développer des actions complémentaires (sortie culturelle, participation à des manifestations locales, ...);
- Assurer la mise en réseau avec les partenaires régionaux ;
- Assurer une bonne communication et valorisation des actions ;
- Veiller au bon usage et à l'entretien des locaux et du matériel appartenant à la commune ou mis à disposition ;
- Rédiger les rapports/bilans des animations et être force de proposition.

Profil de la fonction :

- Vous êtes titulaire d'une formation HES ou ES en animation socioculturelle ou d'une formation jugée équivalente ;
- Vous possédez une expérience confirmée dans l'encadrement des jeunes de 12 à 16 ans ;
- Vous avez de bonnes qualités relationnelles et communicationnelles ;
- Vous savez faire preuve d'autonomie tout en collaborant efficacement en équipe ;
- Vous êtes patient/e, résistant/e au stress et flexible.
- Vous connaissez et êtes à l'aise avec le contexte de l'accueil libre.

Nous attendons votre candidature complète jusqu'au 13 février 2026, de préférence par mail à l'adresse : [commune@matran.ch](mailto:commune@matran.ch) avec la mention « POSTE ANIMATION JEUNES », ou à l'adresse : Route de l'École 6, case postale, 1753 Matran, avec la même mention.

Seront pris en considération uniquement les dossiers correspondant aux critères professionnels précités.

